

Transmis pour information aux honorables membres de la

- Conférence des Présidents
- Commission des Pétitions
- Commission de la Justice
- Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Luxembourg, le 29 janvier 2021



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
21 JAN. 2021

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 21 JAN. 2021

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

SCL: PET 1670 – 64 / sp

Objet : Pétition n° 1670 – Levée des restrictions d'entrée au Luxembourg pour les couples non mariés,
Permettre aux couples non mariés de se retrouver.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 9 décembre 2020, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position commune de Madame la Ministre de la Justice et de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la pétition n° 1670 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Marc Hansen



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

Luxembourg, le 15 JAN. 2021

Monsieur le Ministre
Aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
Luxembourg

Personne en charge du dossier :
Steven Toussaint
Téléphone : 247-84521

Concerne : Prise de position de Madame la Ministre de la Justice et de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes par rapport à la pétition ordinaire n°1670 « Levée des restrictions d'entrée au Luxembourg pour les couples non mariés, permettre aux couples non mariés de se retrouver. »

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position par rapport à la pétition ordinaire sous rubrique.

Je vous saurais gré de bien vouloir soumettre cette prise de position à la Chambre des Députés.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.: 64	SCL:
Entré le: PET	18 JAN. 2021
CE:	CHD:
A traiter par: SPANJOY	
Copie à:	

La Ministre de la Justice

Sam Tarison

**Prise de position de Madame la Ministre de la Justice et de Monsieur le Ministre des
Affaires étrangères et européennes par rapport à la pétition n°1670**

**« Levée des restrictions d'entrée au Luxembourg pour les couples non mariés,
Permettre aux couples non mariés de se retrouver »**

Suite à la recommandation de la Commission européenne d'exempter les couples de longue date mais non mariés des restrictions temporaires en matière d'immigration, et afin de répondre à une demande croissante de la part de citoyens et résidents luxembourgeois, le Gouvernement a décidé, en début septembre 2020, d'autoriser les visites de court séjour de personnes dont le partenaire de vie réside au Luxembourg.

Les scénarios sous lesquels de tels déplacements sont autorisés, ainsi que les conditions de demandes à remplir afin d'obtenir l'attestation spécifique nécessaire, ont été communiqués par le ministère des Affaires étrangères et européennes aux personnes intéressées depuis le 14 septembre 2020.

https://maee.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommuniques%2B2020%2B09-septembre%2B14-maee-immigration.html